

Échos des témoignages

Étude pilote sur les conséquences à long terme
d'un témoignage devant le TPIY

Résumé

L'équipe de recherche chargée de l'étude pilote

La **Section d'aide aux victimes et aux témoins** est un service neutre et indépendant, appartenant au Greffe du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY » ou le « Tribunal »). Cette section facilite la comparution de tous les témoins¹ devant le Tribunal, qu'ils soient appelés à déposer par les Chambres, l'Accusation ou la Défense. Elle veille à ce que les témoins comparaissent en toute sécurité et que leur déposition ne soit pas pour eux l'occasion de revivre leurs douleurs, leurs souffrances et les traumatismes qu'ils ont subis. La Section d'aide aux victimes et aux témoins est chargée notamment de coordonner les mesures prises pour assurer la sécurité des témoins, fournir à ceux-ci un soutien psychosocial et une aide logistique, aussi bien à La Haye que dans la région de l'ex-Yougoslavie.

Le **Castleberry Peace Institute** de l'Université de North Texas parraine des programmes de formation et de recherche de pointe sur les causes de la guerre et de la violence et leurs conséquences sur la sécurité des personnes, ainsi que sur les conditions nécessaires et suffisantes pour l'établissement d'une paix durable. Il met l'accent sur l'importance des approches globales visant à améliorer la compréhension de la résolution des conflits afin de promouvoir la démocratie, de faire progresser les droits de l'homme et de favoriser le développement économique national et international. Le Center for Psychosocial Health Research de l'Université de North Texas est un groupe multidisciplinaire qui, en intégrant l'anthropologie, la médecine comportementale, l'éducation, la psychologie, la santé publique et la sociologie, entend être à l'avant-garde de la recherche sur les phénomènes psychosociaux et proposer des interventions psychologiques et comportementales visant à assurer un bien-être à long terme.

Ce résumé présente les résultats les plus importants du rapport *Échos des témoignages : Étude pilote sur les conséquences à long terme d'un témoignage devant le TPIY*, publication conjointe de l'Université de North Texas et de la Section d'aide aux victimes et aux témoins du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »).

La version électronique complète de cette publication (en anglais) est disponible à l'adresse <http://www.icty.org/fr>.

Droits d'auteur

Tous droits réservés. La présente publication peut être reproduite en totalité ou en partie dans n'importe quel format, à des fins éducatives ou non lucratives, sans permission spéciale du titulaire du droit d'auteur, à la condition que la source – l'Université de North Texas et la Section d'aide aux victimes et aux témoins du TPIY – soit mentionnée.

Avertissement

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies (l'« ONU »), y compris le TPIY et les États Membres de l'ONU.

Juin 2016.

¹ Dans le présent document, des substantifs sont employés pour désigner des personnes. Dans un souci d'harmonisation générale et pour faciliter la lecture, l'emploi du masculin comprend le féminin ; cet emploi ne reflète aucune discrimination à l'égard des femmes. Il convient aussi de noter que, pendant les entretiens et dans le questionnaire, une approche sexospécifique a été adoptée.

Introduction

Cette étude pilote porte sur les conséquences à court et à long termes que subissent les témoins appelés à déposer devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « Tribunal »), et donne des éclaircissements sur l'héritage de l'un des groupes d'intervenants les plus importants pour celui-ci, à savoir les personnes qui témoignent devant lui. Les témoins sont essentiels à la justice pénale internationale : ayant reconnu le besoin d'offrir aux victimes et aux témoins un soutien tout au long du processus judiciaire, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé la Section d'aide aux victimes et aux témoins dès l'établissement du Tribunal.

La Section d'aide aux victimes et aux témoins a été la première à concevoir et à mettre en œuvre un cadre et des services nécessaires pour aider tous les témoins appelés à déposer dans les affaires pénales portées devant le Tribunal. Grâce à un modèle de services intégrés, cette section répond aux besoins variés des témoins avant, pendant et après leur déposition. La Cour pénale internationale, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et le Tribunal spécial pour le Liban se sont aussi dotés de services chargés d'apporter une aide et un soutien aux témoins et aux victimes, avant que les tribunaux nationaux des pays de l'ex-Yougoslavie n'en fassent de même.

Au cours des deux dernières décennies, la Section d'aide aux victimes et aux témoins a aidé près de 5 000 témoins appelés à comparaître et a observé que le fait de témoigner peut être une expérience difficile. Il est souvent demandé aux témoins de se remémorer des événements traumatisants, la perte d'êtres chers, leur pays en guerre, et ce, devant un tribunal étranger loin de chez eux. Étant donné que le Tribunal fermera ses portes en 2017 et qu'il prépare actuellement son héritage, il est crucial de demander aux témoins qui ont déposé d'expliquer ce que le témoignage a signifié pour eux et de décrire les conséquences que cette expérience a eues sur leur vie.

Afin de mieux comprendre ce que vivent les personnes qui témoignent, la Section d'aide aux victimes et aux témoins et le Castleberry Peace Institute de l'Université de North Texas ont lancé, en 2012, une étude pilote visant à évaluer l'expérience des témoins. Les principaux points examinés étaient les antécédents des témoins et les raisons qui les ont poussés à témoigner, les conséquences socioéconomiques de leur déposition, leurs préoccupations en matière de sécurité, leur état de santé et leur bien-être physique et psychologique, ainsi que leur perception de la justice et du Tribunal.

Cette étude pilote est novatrice à plusieurs égards. Jusqu'à présent, aucune étude de cette envergure, visant à évaluer les conséquences d'un témoignage, n'avait porté sur un échantillon de cette importance étudié selon une méthode scientifique et systématique ou sur des témoins appelés par toutes les parties (Accusation, Défense et Chambres). Sur une période de deux ans, des membres qualifiés et expérimentés de l'équipe de la Section d'aide aux victimes et aux témoins se sont entretenus avec 300 témoins des faits vivant en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Kosovo ou en Serbie.

Le fait que la Section d'aide aux victimes et aux témoins a collaboré à cette étude a permis d'y faire participer des témoins qui autrement en auraient été exclus (car ils ont déposé en bénéficiant d'un pseudonyme, par exemple), et la collaboration de l'Université de North Texas en tant que partenaire de recherche externe a permis de garantir la fiabilité et la validité du processus de recherche, notamment par une analyse des données indépendante.

Sélection et antécédents des témoins

L'étude pilote reposait à la fois sur un échantillonnage par quota et un échantillonnage aléatoire afin d'obtenir le plus vaste ensemble de témoins ayant comparu dans le plus grand nombre de procès possible, à l'exception des procès *Hadžić*, *Karadžić*, *Mladić* et *Šešelj* qui étaient encore en cours au moment de l'étude.

La Section d'aide aux victimes et aux témoins a mené des entretiens auprès de 300 témoins des faits, soit 47 femmes et 253 hommes provenant de différentes régions de Bosnie-Herzégovine (54,3 %), de Croatie (20,7 %), du Kosovo (8,7 %) et de Serbie (16,3 %). Si elles le souhaitaient, les personnes interrogées pouvaient indiquer leur appartenance ethnique et religieuse, formant un groupe mixte : Bosniaques (26 %), Croates (27 %), Serbes (31,7 %), Albanais (8,3 %) ou sans précision (7 %). De même, pour ce qui est de l'appartenance religieuse, les personnes interrogées se sont dites musulmanes (30,7 %), catholiques (23,3 %) ou orthodoxes (27,3 %), et les autres, athées, agnostiques ou n'ont pas donné de précision (18,7 %).

Figure 1 - Diversité géographique des personnes interrogées

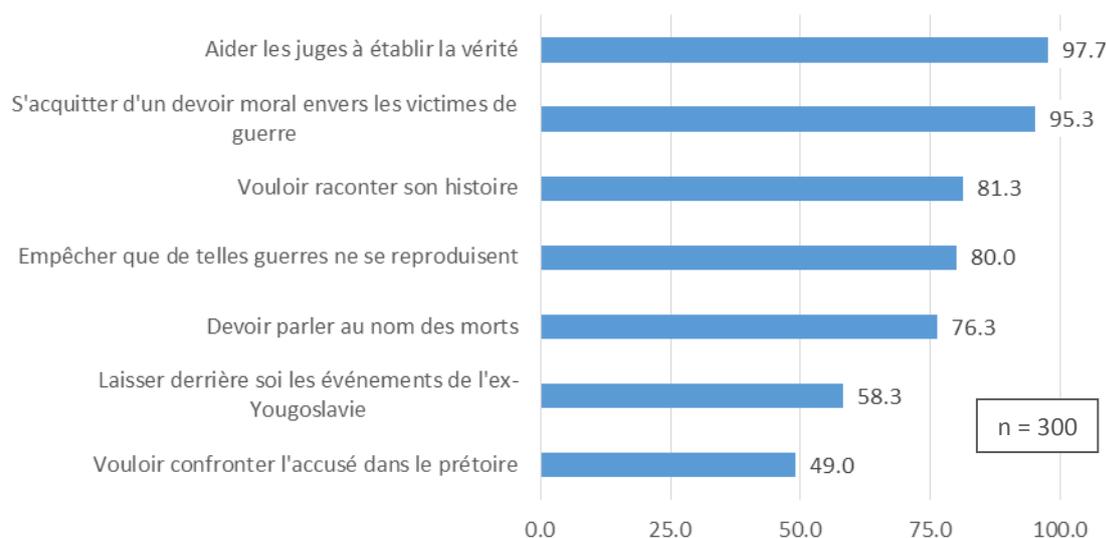


L'échantillon de l'étude pilote est composé de témoins ayant déposé dans un large éventail de procès mettant en cause un ou plusieurs accusés. Les comparutions des témoins formant cet échantillon représentent assez bien l'ensemble des activités du Tribunal au cours de la période à l'étude. Environ deux tiers des témoins ont été cités à comparaître par l'Accusation et le dernier tiers, par la Défense. Environ deux tiers des personnes interrogées n'ont comparu qu'une seule fois ($n = 195$), le reste ayant comparu à plusieurs reprises, dont 17 personnes tour à tour pour l'Accusation et la Défense. Quatre témoins appelés par les Chambres ont également déposé pour l'Accusation. Les personnes interrogées ont témoigné dans des affaires importantes et diverses, soit 41 procès mettant en cause 90 accusés au total.

Motivation des témoins à déposer

Les témoins pouvaient donner plusieurs raisons de témoigner. Celles qu'ils ont le plus souvent citées étaient de nature altruiste : « aider les juges à établir la vérité » ou « s'acquitter d'un devoir moral envers les victimes ». Parmi les autres raisons souvent mentionnées : « empêcher que de telles guerres ne se reproduisent » ou « devoir parler au nom des morts ». Les personnes interrogées ont également fait part de motivations personnelles, telles que « raconter [leur] histoire » ou, moins fréquemment, « laisser derrière [elles] les événements de l'ex-Yougoslavie ».

Figure 2 - Raisons de témoigner



Dans l'ensemble, 272 témoins (90,7 %) se sont dits satisfaits d'avoir témoigné lorsqu'ils songeaient aux raisons qui les avaient poussés à le faire. Sur ce point, aucune différence importante n'a été relevée entre les personnes ayant déposé pour l'Accusation et celles ayant déposé pour la Défense.

Les témoins ont indiqué que, en général, ils avaient eu suffisamment de temps pour se préparer et qu'ils avaient eu à leur disposition les informations voulues sur le Tribunal avant de comparaître. Par rapport aux hommes, les femmes étaient un peu moins susceptibles d'être d'accord avec l'idée qu'elles avaient eu suffisamment de temps pour se préparer ou qu'elles avaient eu suffisamment d'informations au sujet de la déposition. La grande majorité des témoins se sont dits satisfaits de l'aide apportée par la Section d'aide aux victimes et aux témoins.

Sécurité de la personne

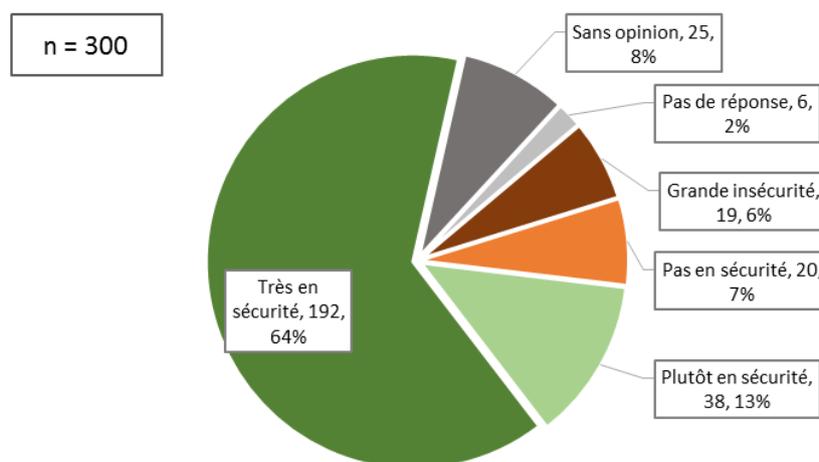
Sécurité physique et socio-économique

Il est indispensable que les témoins puissent déposer en toute liberté, sans crainte de conséquences graves ; les répercussions de leur témoignage sur leur sécurité physique et socio-économique sont donc cruciales. Un petit nombre de personnes interrogées, représentant tout de même un groupe important, ont subi des conséquences négatives à la suite de leur déposition devant le Tribunal et ont ensuite fait face à des difficultés au sein de leur communauté. Elles ont pu ainsi être en butte aux critiques ou à l'ostracisme ou subir des pertes économiques ou des menaces concernant leur sécurité et celle de leur famille. Cet ostracisme et ces menaces mettent directement en péril la justice et compromettent les possibilités de réconciliation.

La grande majorité des personnes interrogées ont indiqué que le fait de témoigner n'avait pas eu d'effet négatif sur leurs **relations avec leurs proches** (n = 260). Cependant, d'après l'étude pilote, plus d'une personne interrogée sur huit estimait avoir subi des effets négatifs, notamment en faisant l'objet de **critiques** ou en étant victime d'**ostracisme** (n = 39), et une sur sept a signalé avoir été **contactée pour ne pas** témoigner ou avoir été **menacée** parce qu'elle avait témoigné (n = 44). L'accusé et les personnes ayant un lien avec celui-ci ainsi que les autorités locales ou religieuses sont souvent à l'origine de ces critiques, de l'ostracisme ou des menaces. Ces dernières sont proférées par des personnes appartenant aussi bien au même groupe ethnique qu'à un groupe ethnique différent. Cinq personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient dû déménager pour des raisons de sécurité. Seulement 22 des 44 personnes interrogées qui ont été menacées ont prévenu les autorités.

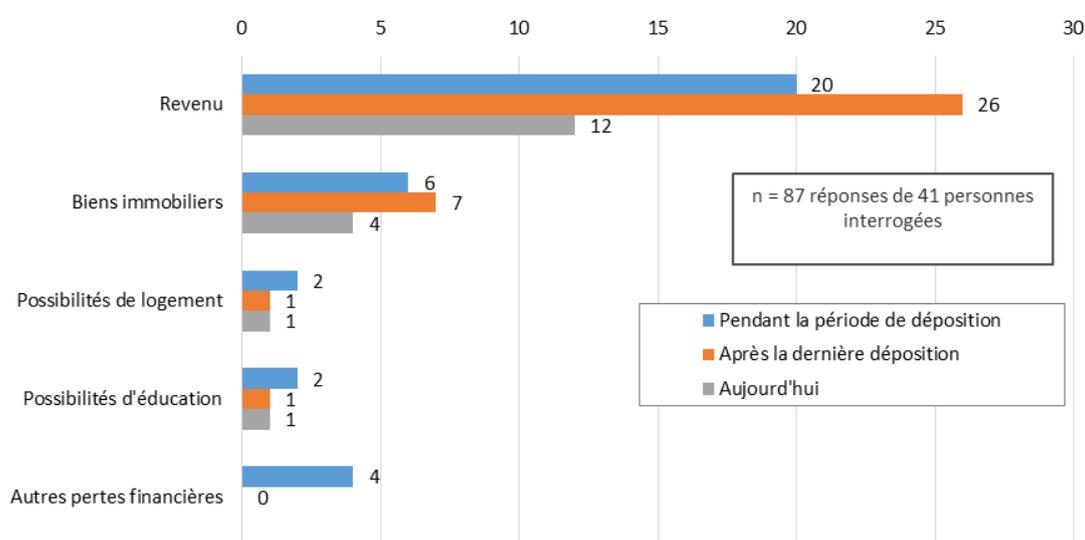
Dans l'ensemble, les témoins qui ont déposé publiquement et ceux qui ont bénéficié de mesures de protection lors de leur déposition à l'audience se sentent relativement en sécurité aujourd'hui. Toutefois, environ 13 % des personnes interrogées continuent de ressentir aujourd'hui un certain degré d'insécurité. Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude ne permettent pas de déterminer si cette insécurité découle de la déposition ou des tensions qui persistent dans la région.

Figure 3 - Sentiment général de sécurité aujourd'hui



Les risques pour la sécurité économique des témoins nuisent à la capacité des tribunaux de s'acquitter de leur mandat. Environ trois personnes interrogées sur quatre étaient satisfaites des compensations financières prévues par le Tribunal (indemnité journalière fournie aux témoins par le Tribunal pendant le séjour nécessaire à leur déposition). Un petit nombre de personnes interrogées, représentant tout de même un groupe important, a subi d'autres **pertes économiques**. Ces pertes étaient plus susceptibles de survenir après la dernière déposition, et 18 témoins continuaient de subir des pertes au moment où l'étude a été menée. Non seulement les témoins subissent des pertes économiques liées au fait qu'ils ont témoigné, mais ils se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'obtenir réparation pour les dommages causés par la guerre. Si, en théorie, les victimes ont légalement le droit de présenter des **demandes en réparation devant les juridictions civiles**, seulement 10 personnes interrogées ont indiqué avoir été indemnisées par des accusés déclarés coupables par le TPIY.

Figure 4 - Pertes économiques associées à la déposition à différentes périodes



Dans l'ensemble, si l'on mesure l'« insécurité socio-économique nette » sous l'angle 1) des répercussions négatives sur les relations avec les proches, 2) des critiques, 3) de l'ostracisme et 4) des répercussions économiques négatives, et ce, au moment de la déposition, après la dernière déposition ou aujourd'hui, environ une personne interrogée sur quatre (n = 80 ou 26,7 %) estime avoir subi au moins l'un de ces effets du fait de sa déposition.

Conséquences sur le plan juridique

Sur les 300 témoins ayant répondu à l'enquête, moins de 7 % (n = 21) ont signalé avoir répondu à une injonction de comparaître. Plus de 15 % (n = 46) des personnes interrogées ont été appelées à **déposer dans d'autres procédures judiciaires** parce qu'elles avaient comparu en tant que témoins devant le Tribunal. Ce résultat met en évidence le fait qu'une telle comparution peut donner lieu à une participation à d'autres procédures judiciaires que le témoin n'avait pas initialement prévue.

Bien-être psychologique et physiologique

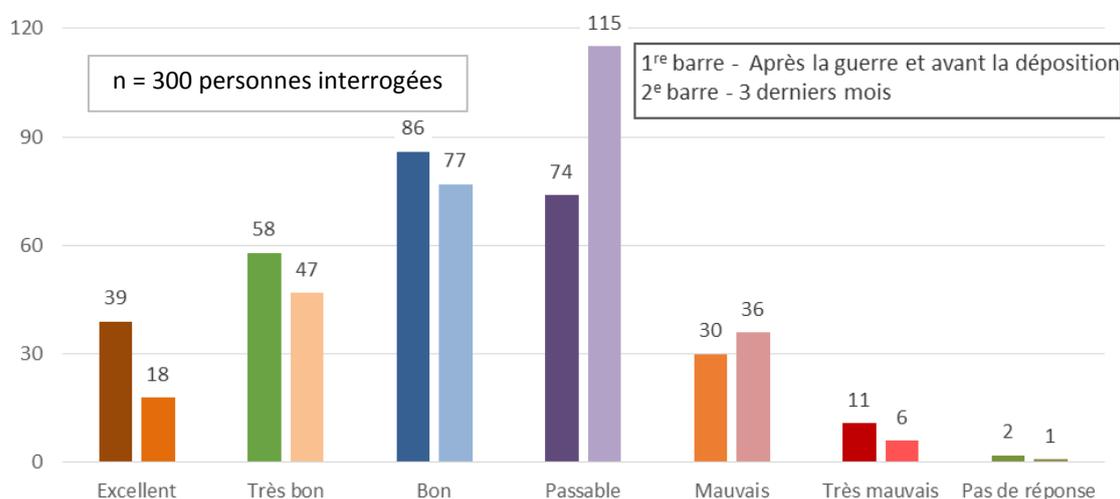
Traumatisme et santé

La santé émotionnelle et physique des témoins est directement liée aux **expériences qu'ils ont vécues pendant la guerre**. La plupart des personnes interrogées ont subi de graves traumatismes émotionnels et physiques pendant les conflits en ex-Yougoslavie. Certains traumatismes étaient particulièrement répandus. En effet, plus des deux tiers des personnes interrogées ont été victimes de bombardements, ont frôlé la mort ou ont eu le sentiment que leur vie était en danger. Plus de la moitié d'entre elles ont indiqué avoir vécu des situations de combat, ainsi que le manque d'eau et de nourriture. Un grand nombre ont entendu des histoires sur l'ensemble des événements traumatisants qui se sont produits pendant la guerre, mais un nombre assez considérable n'ont vécu aucun des actes de guerre courants que sont le viol ou les violences sexuelles, l'enlèvement ou les agressions physiques, perpétrés par des personnes qu'elles connaissaient.

Vu la gravité des conséquences du traumatisme qu'ils ont subi, les témoins peuvent souffrir d'un nouveau traumatisme à l'occasion de leur déposition et avoir de grandes difficultés à surmonter les expériences qu'ils ont vécues pendant la guerre. D'après les résultats de l'étude pilote, ces expériences ont un effet durable sur le **bien-être émotionnel** d'un nombre important de personnes interrogées. Bon nombre des témoins ont indiqué qu'ils pensaient souvent (ou assez souvent) à des êtres chers qu'ils ont perdus (37 %), ainsi qu'à des événements et à des expériences qui se sont produits pendant le conflit (25 %), et un certain nombre de personnes interrogées continuent également de penser à l'expérience de leur déposition (33 %).

Les témoins font face à de multiples **problèmes de santé physiologique** par suite des traumatismes de guerre. La grande majorité des témoins ont indiqué qu'ils ne pensaient pas que leur état de santé s'était aggravé à ce jour (77 %), et ne pensaient pas qu'il se dégraderait parce qu'ils avaient déposé devant le TPIY (73 %). L'âge moyen des personnes interrogées étant de 59 ans, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles aient signalé, au moment de leur déposition, davantage de problèmes de santé liés au stress, alors qu'elles signalent aujourd'hui davantage de problèmes liés au vieillissement (vue, tension artérielle, mobilité, etc.). Dans l'ensemble, les femmes ont indiqué être en moins bonne santé que les hommes, confirmant d'autres études selon lesquelles les femmes auraient davantage de problèmes de santé après des conflits violents.

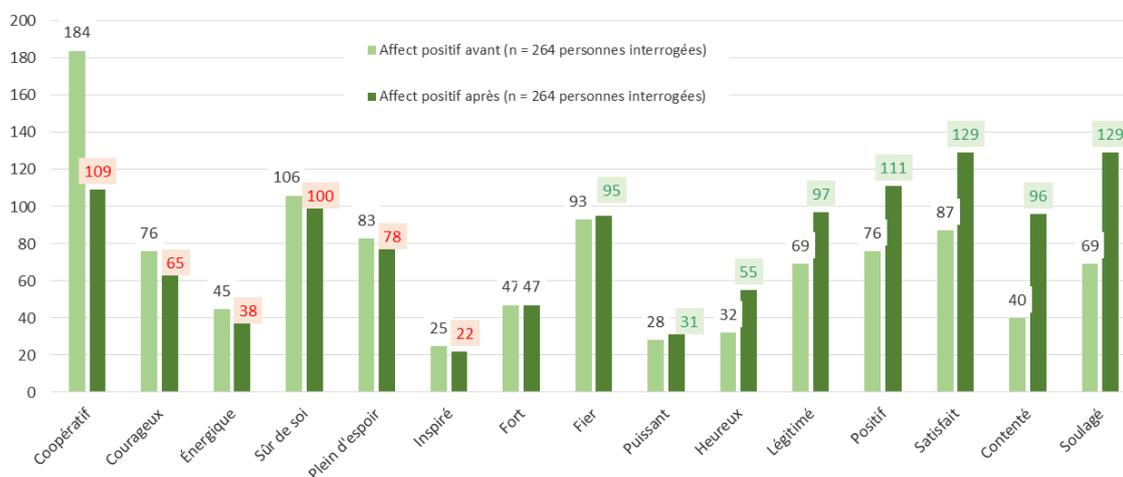
Figure 5 - État de santé général des personnes interrogées avant la déposition et au cours des trois derniers mois



Avant, pendant et après le témoignage

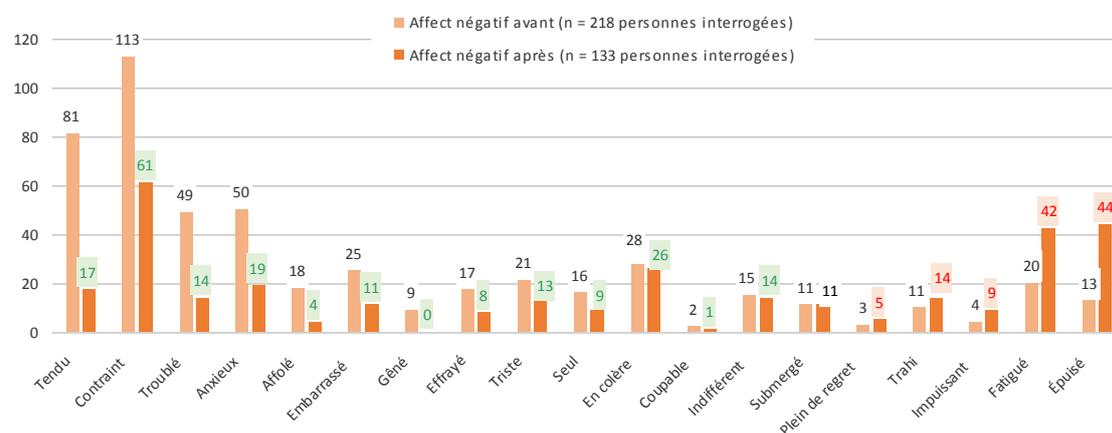
Presque tous les témoins ont eu une réaction face au processus de déposition. Après une réflexion sur leur expérience du témoignage, la majorité des témoins ont indiqué qu'ils avaient ressenti des niveaux élevés d'**affect positif** à la fois avant et après la déposition, les niveaux les plus élevés ayant été ressentis après la déposition. Les émotions le plus souvent ressenties de manière croissante après le témoignage par de nombreuses personnes interrogées étaient notamment la « satisfaction », le « soulagement », un sentiment « positif » et le « contentement » (à la figure 6, les valeurs décroissantes sont indiquées en rouge et les valeurs croissantes, en vert). Or, l'affect positif le plus souvent mentionné était le sentiment de « coopération » *avant* la déposition ; ce sentiment diminuait grandement après la déposition.

Figure 6 - Affect positif : avant et après la déposition



En ce qui concerne l'**affect négatif**, les témoins ont indiqué avoir ressenti *nettement* moins d'émotions négatives que d'émotions positives avant et après la déposition. Qui plus est, les témoins ont indiqué avoir ressenti *nettement* moins d'émotions négatives après leur déposition. Parmi les états négatifs choisis par les personnes interrogées dans leur réponse, « tendu », « contraint » et « troublé » étaient ceux les plus souvent donnés pour décrire l'état d'esprit dans lequel elles se trouvaient avant la déposition (à la figure 7, les valeurs décroissantes sont indiquées en vert), alors que, après la déposition, elles étaient plus susceptibles de se sentir « fatiguées » et « épuisées » (à la figure 7, les valeurs croissantes sont indiquées en rouge).

Figure 7 - Affect négatif : avant et après la déposition



En résumé, en ce qui concerne les affects recensés par les témoins interrogés, ces derniers ont indiqué avoir ressenti *d'avantage un affect positif que négatif* avant et après leur déposition. Ces résultats laissent entendre que, lorsque les témoins se remémorent leur déposition, ils perçoivent ce processus comme une expérience positive plutôt que comme un nouveau traumatisme, ce qui appuie les études selon lesquelles le fait de témoigner peut comporter des aspects cathartiques et satisfaisants. Pendant le processus de déposition, les témoins peuvent avoir à surmonter des réactions physiques et émotionnelles, mais aussi d'autres obstacles difficiles. Plus du tiers des personnes interrogées ont signalé avoir rencontré des **problèmes logistiques** et des **problèmes associés à la déposition** (retards, changement de date de déposition, périodes d'attente et éloignement du domicile, de la famille et des amis). Certaines personnes interrogées se sont également plaintes de **difficultés liées à l'interprétation** à l'audience ainsi que de l'exactitude de l'interprétation de leurs propos et des différences langagières entre les locuteurs natifs et les interprètes. Ce problème a surtout été signalé par les Albanais.

Stratégies d'adaptation

Les personnes interrogées ont dû également réfléchir à la manière dont elles faisaient face aux situations difficiles de la vie de tous les jours. En général, elles ont indiqué que les **stratégies d'adaptation** qu'elles adoptaient étaient plus susceptibles d'être orientées vers l'intérieur : environ la moitié d'entre elles ont déclaré compter souvent ou assez souvent sur leur capacité de résilience, en vivant « au jour le jour », en évitant les situations difficiles, en utilisant l'humour ou en se concentrant sur leurs réalisations (résultats non présentés). Dans l'ensemble, la grande majorité des témoins (n = 292) ont indiqué avoir recours parfois, assez souvent ou très souvent à une ou plusieurs **stratégies internes d'adaptation**. Les témoins ont notamment donné les réponses suivantes : « je pense que j'ai survécu à une situation pire que celle-ci », « peu importe à quel point c'est difficile, je dois le faire », « j'utilise l'humour », etc.

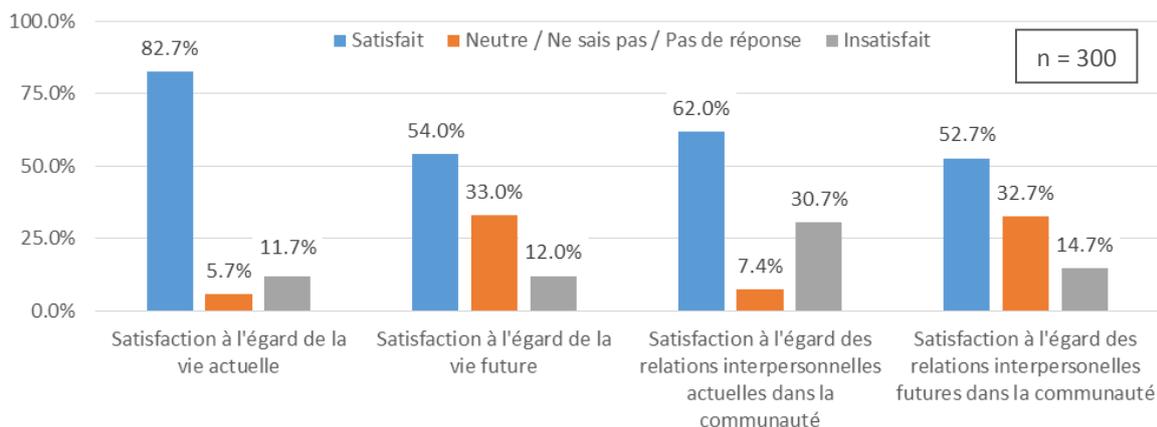
À l'opposé, moins de personnes interrogées ont indiqué avoir recours à des **stratégies externes d'adaptation** (n = 254), comme rechercher un soutien psychosocial en demandant de l'aide à des membres de la famille, des amis, des collègues, des thérapeutes, des groupes de soutien, etc. Un nombre relativement faible de témoins (21 %) ont déclaré s'adresser parfois, assez souvent ou très souvent à des psychologues ou à des groupes de soutien. Il est à noter que, sur ces 21 %, seulement 5 % ont déclaré bénéficier d'une thérapie professionnelle ou d'un soutien en groupe assez souvent ou très souvent. Ces résultats sont étonnants, car plus de 50 % des personnes interrogées ont dit que le soutien offert par la Section d'aide aux victimes et aux témoins et le fait d'avoir été accompagné par une personne à La Haye leur avaient permis de soulager leur détresse. Malgré cela, une fois de retour chez elles, les personnes interrogées ont tendance à ne pas rechercher un soutien professionnel du même type. Enfin, en ce qui concerne **la consommation de substances en tant que stratégie d'adaptation**, plus des deux tiers des personnes interrogées (n = 228) ont mentionné avoir parfois, assez souvent ou très souvent eu recours à la consommation de substances. Pour ce qui est de chaque type de stratégie d'adaptation (interne, externe ou prise de substances), les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de recourir à une ou plusieurs de ces stratégies pour faire face à des situations difficiles (résultats non présentés).

La Section d'aide aux victimes et aux témoins a observé que certains des témoins ayant déposé à plusieurs reprises avaient souffert d'**« épuisement lié au témoignage »**. Étant donné que près du tiers des personnes interrogées ont déposé plus d'une fois, il se peut qu'il soit plus difficile sur les plans physique et psychologique pour celles-ci d'affronter l'expérience de la déposition à répétition. Ces témoins peuvent également être exposés à des risques accrus pour leur sécurité. Il serait utile d'analyser plus en profondeur les liens qui existent entre les multiples comparutions, le bien-être et la sécurité, en particulier, car d'autres études montrent que les témoins qui perçoivent une menace pour leur sécurité sont davantage susceptibles de souffrir d'un état de stress post-traumatique ou de dépression.

Satisfaction à l'égard de la vie

La satisfaction générale des témoins à l'égard du monde qui les entoure est un autre élément essentiel permettant d'évaluer leur état de santé général. Dans l'ensemble, les témoins étaient optimistes quant à l'**état général de leur vie**. Plus de 80 % des personnes interrogées se sont dites soit satisfaites soit très satisfaites de leur vie actuelle, même si seulement 54 % s'attendaient à en être satisfaites d'ici deux à cinq ans.

Figure 8 - Satisfaction à l'égard de la vie et des relations interpersonnelles

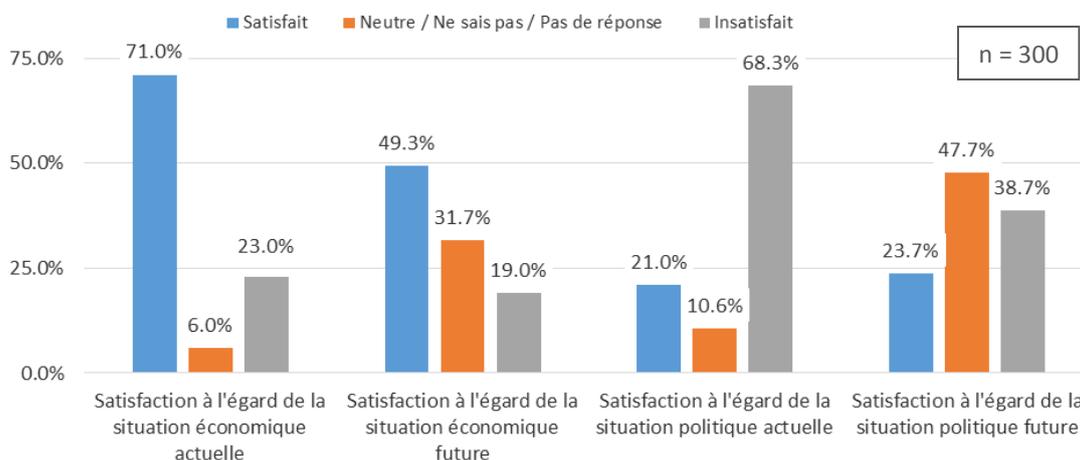


La plupart des personnes interrogées ont indiqué être satisfaites ou plutôt satisfaites de l'état actuel de leurs relations interpersonnelles au sein de leur communauté (62 %), et seulement 52 % s'attendaient à en être satisfaites d'ici deux à cinq ans.

La plupart des personnes interrogées ont également indiqué être satisfaites de leur **situation économique** actuelle, mais avaient aussi certaines incertitudes face à l'avenir ou estimaient simplement ne pas être en mesure de prédire ce qui pourrait se passer d'ici deux à cinq ans.

Un point d'insatisfaction commun signalé par la majorité des personnes interrogées, tous groupes ethniques confondus, est la **situation politique** qui règne actuellement dans la région où elles résident. Ce problème a une influence directe sur les communautés locales et, au bout du compte, sur la façon dont les témoins font face aux conséquences de la guerre et de leur déposition.

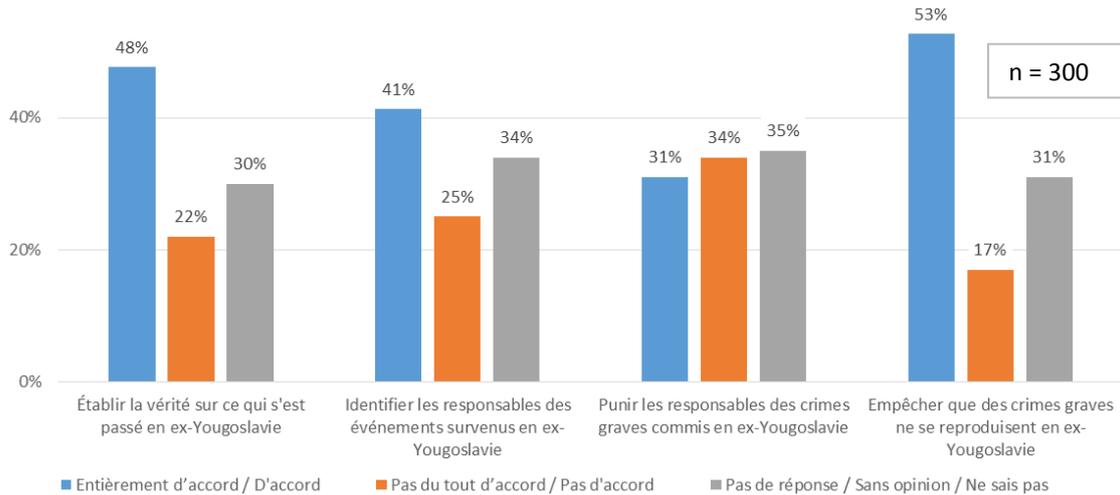
Figure 9 - Satisfaction à l'égard de la situation économique et politique



Perceptions du TPIY

La majorité des personnes interrogées estimaient que le TPIY avait contribué à empêcher que des crimes graves ne se reproduisent, et la plupart étaient d'avis que le TPIY avait établi la vérité sur les événements survenus et avait identifié les responsables. Toutefois, seulement un tiers considérait que le TPIY avait fait du bon travail pour ce qui est de punir les responsables des crimes.

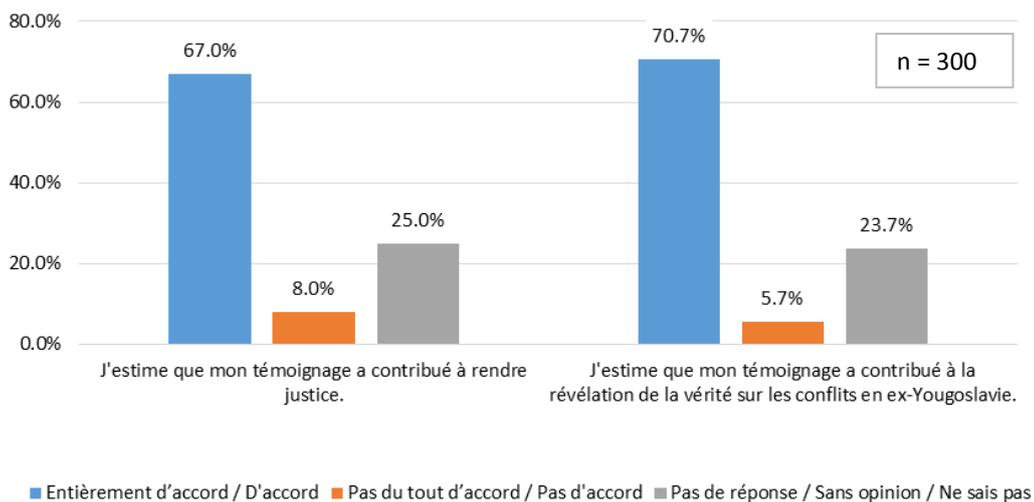
Figure 10 - Personnes interrogées estimant que le TPIY a fait du « bon travail » en général



Comme le montrent d'autres études, les évaluations favorables à l'égard du TPIY varient considérablement d'un groupe ethnique à l'autre. En ce qui concerne les questions touchant l'« établissement de la vérité » et l'« identification des responsables », les Bosniaques et les Albanais étaient, de façon générale, plus susceptibles d'exprimer leur soutien au travail du TPIY, alors que les Serbes et les Croates l'étaient nettement moins.

Ces résultats traduisent la manière ambivalente dont les personnes interrogées perçoivent la justice internationale. D'une part, au niveau macro, elles ont été critiques à l'égard du travail du TPIY en ce qui concerne les questions telles que la durée des procès et les peines infligées aux personnes condamnées. D'autre part, elles se sont senties plutôt bien traitées individuellement par le TPIY (qu'elles aient été citées à comparaître pour l'Accusation ou la Défense) et avaient l'impression d'avoir contribué personnellement à la justice et à l'établissement de la vérité.

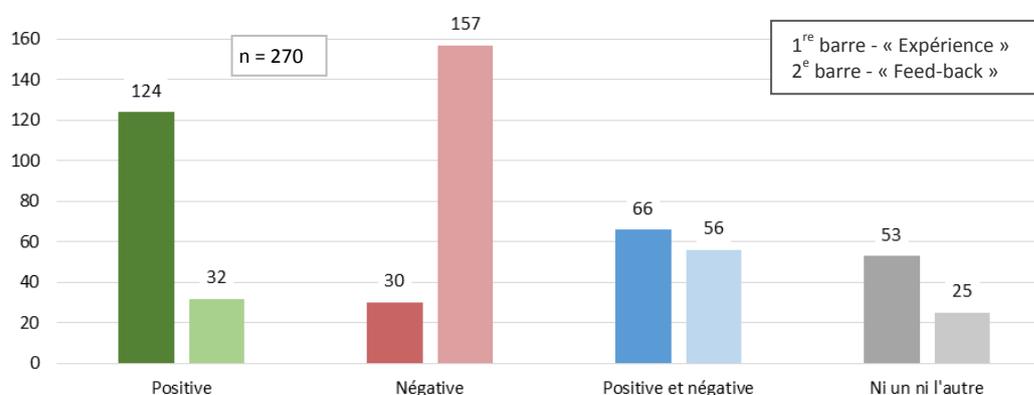
Figure 11 - Perceptions des personnes interrogées quant à l'efficacité de leur témoignage



Questions ouvertes

Dans la dernière partie de l'enquête, les personnes interrogées avaient l'occasion de s'exprimer librement sur trois questions importantes : i) la signification et les conséquences de leur témoignage ; ii) les changements qu'elles apporteraient au processus de déposition ; iii) les conseils qu'elles donneraient aux témoins appelés à déposer dans de futurs procès pour crimes de guerre. Ces questions ouvertes ont également permis d'obtenir davantage d'informations sur les aspects positifs et négatifs que la déposition a eus pour les témoins. Les réponses à ces questions concordaient avec celles données aux questions à choix multiples, à savoir que les personnes interrogées avaient une opinion plutôt positive de leur expérience personnelle en tant que témoin ayant comparu devant le TPIY, mais que, lorsqu'elles songeaient au TPIY et à la façon dont il pourrait être amélioré en tant qu'institution, leur opinion était plutôt négative.

Figure 12 - Commentaires positifs et négatifs sur l'expérience et feed-back



Lorsqu'on leur a demandé tout d'abord de décrire ce qu'avait signifié pour elles l'expérience du témoignage (figure 12, premières barres : « Expérience »), près des deux tiers des personnes interrogées ont mentionné des aspects positifs comme contribuer à établir la vérité et à rendre justice, participer au processus décisionnel du tribunal, contribuer à l'histoire et à l'établissement des faits, et l'importance juridique du processus (n = 124 + 66 = 190). Moins du tiers des personnes interrogées ont mentionné des aspects négatifs, à savoir la manière dont elles ont été traitées pendant la déposition et une insatisfaction à l'égard des Chambres, de l'Accusation ou du conseil de la Défense, des jugements et des peines prononcés par le Tribunal (n = 30 + 66 = 96). Certains de ces aspects négatifs étaient liés au récolement, à l'interprétation, à l'interrogatoire et aux interruptions pendant la déposition.

Les personnes interrogées devaient également faire savoir les changements qu'elles apporteraient aux procédures du TPIY et au processus de déposition (figure 12, deuxièmes barres : « Feed-back »). Dans l'ensemble, les personnes interrogées ont donné des réponses plus négatives (n = 157 + 56 = 213) que positives (n = 32 + 56 = 88), sans doute parce que la question posée les amenait à réfléchir à des manières d'améliorer les pratiques actuelles, ce qui pousse à formuler des critiques. Le plus souvent, les personnes interrogées ont répondu qu'elles auraient souhaité voir jugés ceux qui ne l'ont pas été, alors que d'autres auraient aimé que le TPIY ait mené ses procès plus rapidement. Un certain nombre de personnes interrogées ont également mentionné la nécessité d'offrir, après la déposition, un soutien aux témoins qui retournent dans une région dont les communautés restent divisées.

Enfin, lorsqu'on a demandé aux personnes interrogées de donner des conseils aux témoins qui déposeraient dans de futurs procès pour crimes de guerre, elles ont répondu en tenant largement compte de l'expérience qu'elles avaient vécue. Elles encourageraient les témoins à : dire la vérité (n = 158) ; bien se préparer pour la déposition (n = 79) ; se concentrer sur le récit de leur histoire et sur la consignation des faits pour les générations à venir (n = 61) ; faire preuve d'objectivité (n = 57) ; entreprendre les démarches nécessaires pour gérer et réduire le stress lié à la déposition (résultats non présentés).

Recommandations

À l'issue de l'étude pilote, les auteurs formulent les recommandations suivantes :

- Mettre en œuvre, dans les institutions judiciaires nationales et internationales, des **programmes types de suivi et de soutien des témoins après leur déposition** afin de veiller à ce que soient abordées les difficultés potentielles touchant la sécurité, le bien-être physique et émotionnel et les besoins consécutifs à la déposition.
- Créer des **structures de soutien** dès l'établissement du tribunal afin de répondre aux besoins des témoins avant, pendant et après leur déposition et s'assurer qu'ils bénéficient de l'aide et des soins nécessaires. Du personnel qualifié devrait être en poste à la fois au siège du tribunal et sur le terrain.
- Établir et cultiver de solides **relations au sein des communautés** dans la ou les régions où habitent les témoins et où sont installées les antennes du tribunal, y compris en ayant des points de contact dans des institutions gouvernementales et non gouvernementales pour répondre aux besoins des témoins après leur déposition.
- Adopter une **approche sexospécifique** dans le cadre des structures de soutien aux témoins afin de réduire les effets négatifs sur les femmes et d'accroître leur participation aux procédures judiciaires.
- Diffuser des **informations à l'ensemble de la communauté des témoins** pour sensibiliser ces derniers au processus de déposition et au fait que cette expérience n'a pas forcément à être perçue comme difficile ou négative.
- Sensibiliser les témoins aux **possibilités de traitement des traumatismes et aux bienfaits psychologiques qui en découlent**.
- Fournir aux témoins à intervalles réguliers des informations sur les principaux **développements dans les procès** dans lesquels ils ont déposé (accords sur le plaidoyer, jugements, libération des accusés, etc.).
- Définir les mesures visant à aider les témoins à **exercer leur droit à réparation**, notamment leur fournir des informations et de l'aide à propos du cadre juridique, des coûts et de la possibilité qu'ils ont de bénéficier d'une assistance juridique pour obtenir un dédommagement ou une réparation.

Conclusions

Les résultats de cette étude pilote confirment que le processus de témoignage est varié, complexe et diffère d'un témoin à l'autre.

Des études menées ultérieurement pourraient fournir davantage d'informations sur le sujet et devraient :

- a) permettre d'examiner les conséquences des témoignages apportés à la fois par des femmes ou des hommes lors des procès pour violences sexuelles ;
- b) inclure les témoins du TPIY qui ont déposé dans les procès *Hadžić, Karadžić, Mladić et Šešelj* ;
- c) inclure les témoins du TPIY qui résident à l'extérieur du territoire de l'ex-Yougoslavie ;
- d) permettre d'évaluer de manière plus approfondie les questions de l'épuisement lié au témoignage et de la résilience du témoin.

Le rôle essentiel que jouent les témoins dans la justice internationale montre bien qu'il est important de leur offrir un soutien, tant pour eux-mêmes que pour garantir la réalisation du mandat des tribunaux. Il est tout aussi important que les praticiens et les universitaires comprennent mieux quelles sont les conséquences d'un témoignage sur la vie du témoin après sa comparution.



UNITED NATIONS - NATIONS UNIES
International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia
Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

Section d'aide aux victimes et aux témoins



CASTLEBERRY
PEACE INSTITUTE

Contribution financière importante du Ministère royal des affaires
étrangères de la Norvège



Explication de l'illustration de couverture (nuage de mots-clés) :
Représentation visuelle des mots les plus souvent utilisés par les témoins dans les réponses aux questions ouvertes posées à la fin de l'enquête.